

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La Fromagerie Henri HUTIN est implantée dans une zone industrielle et commerciale au sud de la commune de DIEUE SUR MEUSE (55).

Cette fromagerie a mis en place un système de gestion respectueux de l'environnement et de la sécurité, certifiée selon la norme internationale **ISO 14001 depuis janvier 2004** et **OHSAS 18001 depuis février 2007**¹. Elle fabrique les produits suivants :

- ▶ Des fromages à pâtes molles
- ▶ Des fromages à pâtes fraîches
- ▶ Des fromages fondus à base de fromages.
- ▶ Des fromages à pâtes pressées.

Flore et faune

De nombreux milieux faunistiques et floristiques se trouvent sur et/ ou à proximité de la commune de DIEUE SUR MEUSE. Les zones les plus proches de la fromagerie se trouvent à environ 1 kilomètre du site. Cependant la fromagerie se situe dans une zone industrielle et commerciale pré-existante n'entraînant pas de nuisance particulière.

Intégration dans le paysage

L'établissement s'intègre bien dans le paysage de la Zone Industrielle dans lequel il est implanté et respecte l'aménagement dicté par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Air

La seule installation pouvant générer une pollution atmosphérique est la chaudière fonctionnant au gaz naturel. Les rejets de la combustion se font par le biais d'une cheminée débouchant à 28 mètres de hauteur par rapport au sol. De nombreux contrôles sont réalisés en interne et par des organismes extérieurs. Un nouveau brûleur a été installé. Les mesures effectuées avec ce nouveau matériel montrent que les seuils de rejet des polluants atmosphériques sont respectés.

Eau

Il existe un réseau séparatif au sein de la fromagerie. Les eaux pluviales se répartissent dans deux milieux récepteurs. Environ 40% sont rejetés dans le ruisseau « Paille-Maille » qui se déverse ensuite

¹ Cf. annexe : Certificat ISO 14001 et OHSAS 18001

dans la rivière la Meuse. Les 60% restants sont rejetées dans le canal de l'est. Les analyses de ces eaux par la Fromagerie n'attestent pas d'impact sur le milieu naturel.

La Fromagerie dispose de sa propre station d'épuration. L'ensemble des eaux usées est dirigé vers cette station. En sortie de station, les eaux épurées sont rejetées dans la Meuse. Des mesures réalisées en internes et par un organisme extérieur montrent que les résultats sont conformes aux exigences réglementaires.

Boues de station d'épuration

Toutes les analyses des boues de la station d'épuration de la fromagerie montrent qu'elles sont conformes en tout point. De plus cette station est gérée de manière satisfaisante, et la Fromagerie respecte le plan d'épandage.

Sous-sol et sol

La Fromagerie Henri Hutin ne possède aucune cuve enterrée pouvant être à l'origine d'une pollution du sous-sol. La présence de surfaces bitumées sur le site limite le risque de pollution du sous sol par infiltration. L'ensemble des produits chimiques utilisés sur le site dispose de bacs de rétention.

Afin de ne pas polluer les sols et sous sols en hydrocarbures, le site a installé un piège à hydrocarbure au niveau de l'aire de dépotage. L'ensemble étant dirigé vers la station d'épuration du site.

Bruit

L'environnement de la Fromagerie est caractérisé par des activités à dominante industrielle et artisanale ainsi que la proximité de la RD964.

Les principales sources de bruit liées à l'activité de l'usine et perceptibles à l'extérieur des bâtiments proviennent des installations techniques et notamment des compresseurs froid, du trafic de véhicules, du déplacement des chariots élévateurs et de la station d'épuration.

Déchets

Sur le plan des déchets, la Fromagerie génère tout un ensemble de déchets (palettes bois, cartons, films plastiques, ferrailles, des huiles usagées, des déchets divers en mélange (déchets de type ménager)) ainsi que des boues de station d'épuration.

La Fromagerie a mis en place un système de collecte et de stockage sélectif afin de valoriser la majeure partie des déchets qu'elle produit. L'ensemble des déchets sortant du site est répertorié et consigné avec les transporteurs et leurs destinations.